



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2015**

Présent : David EMERAUD, Florence PERRISSEZ, Richard TESTA, Virginie SIGNOL, Laurent MAZARD, Amandine MAISSE, Caroline PEAUCELLE

**Excusées** : Murièle MICHAUD , Beatrice DI RAFFAELLE THUILLIER, Stéphane VILLARD, Pascal BLOND,

**Secrétaire de séance** : Laurent MAZARD,

### **Ordre du jour** :

✓ **Décision modificative budget communal**

Le Maire informe le conseil municipal que les crédits ouverts au 6712 du BP 2015 sont insuffisants.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur cet article.

Ces ajustements ont pour objet : Virement de crédits

La décision se décompose ainsi :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
60612	-1 500€			
6712		+1 500€		
<b>Total</b>	<b>1 500€</b>	<b>1 500€</b>		

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des présents.

✓ **Délibération CCAS**

La Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRE, a bouleversé l'action sociale notamment en prévoyant la suppression des CCAS pour les communes de moins de 1500 habitants.

Le CCAS doit faire l'objet d'une dissolution et les éléments financiers qui le composent seront intégrés au budget principal.

Ce dispositif de rationalisation administrative n'altère en rien le travail de l'équipe qui intervient dans le cadre de l'aide sociale de proximité. En effet, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la création d'une commission communale d'aide sociale, composée des mêmes membres et chargée des mêmes missions que le CCAS faisant l'objet d'une dissolution, avec les mêmes engagements financiers annuels. Le suivi comptable sera effectué de manière analytique au sein du budget principal afin de vérifier la bonne utilisation des sommes allouées aux missions de l'aide sociale de proximité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

**Décide** la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale de Montcarra

**Autorise** l'intégration des éléments comptables au sein du budget général communal à compter du 1er janvier 2016

**Décide** la création d'une commission Communale d'Action Sociale chargée de piloter l'action sociale de proximité sur le territoire communal.

**Désigne** M. TESTA Richard, Adjoint délégué à l'aide sociale, Vice-Président de la commission aide sociale

**Confirme** la composition de la commission extra communale d'action sociale restant inchangée.

✓ **Délibération SEDI ECLAIRAGE PUBLIC**

Dans le cadre de l'aménagement de la Grande rue, la commune souhaite installer des luminaires Les moins énergivores.

Suite à cette demande, le syndicat des énergies du département de l'Isère a étudié la faisabilité de l'opération et chiffré un avant-projet.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus, les montants prévisionnels ont été transmis à la commune. Il convient de prendre une délibération afin de prendre acte de cet avant-projet et de permettre ainsi le lancement des consultations des entreprises par le SEDI.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des présents.**

✓ **Délibération projet SDCI**

Le schéma départemental de coopération intercommunale, élaboré en 2011, a permis de simplifier et rationaliser la carte intercommunale au 1er janvier 2014, selon les dispositions de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010.

Selon l'article 33 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République ( NOTRE) adopté le 8 août 2015, les schéma départementaux de coopération intercommunale, révisés selon les modalités prévues à l'article L5210-1-1 du code général des collectivités territoriales, devront être arrêtés avant le 31 mars 2016, pour une application au 1er janvier 2017.

Après avoir pris connaissance du projet de révision du schéma départemental de coopération intercommunale transmis par le Préfet de l'Isère le 29 septembre 2015 le conseil se prononce par ;

3 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions

**Informations :**

✓ **Demande de subvention association Raz'mokets**

Par courrier en date du 12 octobre 2015, l'association Raz'mokets demande une subvention à la commune pour la mise en place d'activités.

Le conseil municipal décide de répondre négativement à cette demande pour le motif suivant :  
Des subventions peuvent être versées pour l'aide à la création d'association ouvert à Montcarra et accessible à tous. Dans ce cas il s'agit d'une association de professionnels et seulement accessible aux professionnels.

✓ **Projet de fusion CCBD**

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion aura lieu le mercredi 18 novembre à 19h à St Hilaire de Brens regroupant tous les élus communautaires et municipaux. Cette rencontre aura pour objet la fusion et l'avenir de la CCBD.

✓ **Elections**

Les élections régionales approchent, un mail sera transmis très prochainement afin de mettre en place le planning.

✓ **Chorale**

M. le Maire a rencontré plusieurs membres de la chorale le 8 octobre dernier afin d'éclaircir avec eux l'organisation de la chorale et l'utilisation de la salle polyvalente. Trois propositions leurs ont été faites (voir conseil d'octobre). Dans l'attente de leur décision.

✓ **Etang**

Une réunion sera fixée à la fin du mois de novembre avec les pêcheurs et Madame LEROYER du conseil général afin de s'organiser pour la mise en place d'une association.

**Questions diverses :**

**Virginie** : Soucis d'éclairage sur le village – Ampoules défectueuses

- Les ampoules défectueuses seront changées très prochainement lors de la mise en place des décorations de Noël.

**Virginie** : Chemin de Thuillier très abimé

- Un mail sera fait à la mairie de Ruy qui est en charge de l'entretien de ce chemin.

**Florence** : Le catafalque qui était exposé au musée dauphinois sera de retour à l'église en janvier. Les plantations d'automne ont été réalisées par le comité de fleurissement

Fin de séance à 22h